

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY**

**Séance publique du LUNDI 30 MAI 2022 à 8h30**

Date de convocation : 24 mai 2022

<b>Délibération</b>
<b>N°B2022_38</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>20</b>
<b>Votants :</b>	<b>20</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>20</b>
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : BELART Xavier**

**PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, PY Michel, RIO Jean-Louis**

**EXCUSES :**

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°B2022\_34), BELART Xavier (délibération N°B2022\_34), HERAS Guillaume (délibération N°B2022\_34 et N°B2022\_54), LAPALU Christian (délibération N°B2022\_34 et N°B2022\_54), PY Michel (délibération N°B2022\_34), RIO Jean-Louis (délibérations N°B2022\_48 et N°B2022\_49)**

**EXCUSES AVEC PROCURATION : GOUIRY Catherine, MARTIN Henri, MONTAGNIER André-Luc**

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : LAPALU Christian (à partir de la délibération N°B2022\_35 jusqu'à la délibération N°B2022\_53)**

**Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions**

**OBJET : FONDS EUROPEENS LEADER - Individualisation subvention - Appui financier au dossier « Les jardins des champs » porté par la commune de Ginestas**

Le Grand Narbonne participe au groupe d'Action Locale Leader de l'Est Audois. Le GAL de l'Est Audois a défini une stratégie de développement qui sous-tend le financement de projets par le dispositif Leader. « Valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables » est un des axes du programme.

## N°B2022\_38 (2)

La commune de Ginestas a fait l'acquisition d'une parcelle en friche de 26 000m<sup>2</sup> avec une visée pédagogique, démonstrative et agricole. L'aménagement de la parcelle prévoit :

- L'aménagement de serres et d'un local de nettoyage et stockage de légumes pour compléter l'outil de production de maraichers et faciliter leur installation,
- La plantation d'arbres fruitiers dont les fruits seront en accès libre et gratuit,
- L'implantation de ruches en partenariat avec un apiculteur,
- La création d'un espace ludique et instructif sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes, en particulier une zone humide,
- La pose d'une signalétique pédagogique à destination notamment du public scolaire ou de petits groupes.

Les trois parties principales du projet reposent sur une surface totale de 26 000 m<sup>2</sup>, qui se compose ainsi :

- Une partie clôturée de 5 400 m<sup>2</sup> comprenant 3 serres + 2 jardin potagers aériens + 1 structure pour le lavage et le tri des légumes + cheminement,
- Des vergers : 5 300 m<sup>2</sup> répartis en 2 endroits 800 m<sup>2</sup> (près du parking) + Verger principal de 4 500 m<sup>2</sup>,
- Un parking : 1500 m<sup>2</sup> en haut du terrain implanté sur une zone de terre pauvre,
- Une zone aménagée en biotope : 8 500 m<sup>2</sup>,
- Le cheminement dans et autour des 3 parties, ainsi que la zone de circulation aménagé pour l'entretien par les services municipaux : 5 300 m<sup>2</sup>.

La demande de soutien financier concerne les dépenses matérielles :

- Implantation 3 serres : 22 000 €,
- Local nettoyage et stockage des légumes : 17 000 €,
- Construction d'un muret en pierres de pays (entrée principale) : 3 000 €,
- Aménagement zone cheminement et d'accueil : 13 000 €,
- Clôture pour sécurisation zone maraîchère : 12 000 €,

Coût total éligible : 67 000 euros HT.

Plan de financement :

FEADER Leader : 40 000 euros (64 % plafonné à 40 000 euros),

Grand Narbonne : 10 000 euros (16 % plafonné à 10 000 euros),

Autofinancement : 17 000 euros (20%).

**Vu** la délibération N°C67/2015 du 18 mars 2015 portant adhésion à l'association Minervois Corbières Méditerranée et participation du Grand Narbonne au Groupe d'Action Locale GAL de l'Est Audois,

**Vu** la délibération N°C2017-39 du 30 mars 2017 adoptant le règlement d'interventions financières pour la mise en œuvre d'aides individuelles aux entreprises dans le cadre des politiques intercommunales de développement territorial, de l'économie maritime et du programme stratégique de développement agricole durable,

## N°B2022\_38 (3)

**Considérant** l'intérêt et la pertinence du projet au regard du développement des circuits courts sur le territoire du Grand Narbonne,

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- D'octroyer une participation du Grand Narbonne pour un montant total de 10 000 euros au projet « Jardin des champs » porté par la commune de Ginestas sur un coût total de projet de 67 000 euros HT ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la notification et la convention d'attribution de subvention ainsi que tout document administratif, juridique, technique, ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

le : 2/6/2022  
et de sa publication  
le : 2/6/2022

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

